



LUDOVIC RIBOULON

CLAUDIE NIETO

STEPHANE MOTTET

CHRISTOPHE LYKO

ASSOCIATION HECTOR BERLIOZ
1, rue Jean Moulin
69300 - CALUIRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 juin 2012

LYON
20, bd Eugène Deruelle
69432 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 60 56 56
Fax : 04 72 60 56 57

VILLEFRANCHE
47, allée de Riottier
69400 LIMAS
Tél. : 04 74 62 86 86
Fax : 04 74 62 33 26

LUDOVIC RIBOULON

CLAUDIE NIETO

STEPHANE MOTTET

CHRISTOPHE LYKO

ASSOCIATION HECTOR BERLIOZ

**1, rue Jean Moulin
69300 - CALUIRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2012

LYON
20, bd Eugène Deruelle
69432 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 60 56 56
Fax : 04 72 60 56 57

VILLEFRANCHE
47, allée de Riottier
69400 LIMAS
Tél. : 04 74 62 86 86
Fax : 04 74 62 33 26

LUDOVIC RIBOULON

CLAUDIE NIETO

STEPHANE MOTTET

CHRISTOPHE LYKO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2012

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association **HECTOR BERLIOZ**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

LYON
20, bd Eugène Deruelle
69432 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 60 56 56
Fax : 04 72 60 56 57

VILLEFRANCHE
47, allée de Riottier
69400 LIMAS
Tél. : 04 74 62 86 86
Fax : 04 74 62 33 26

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes suivantes :

- « Règles et Méthodes Comptables » figurant page 7 de l'annexe, concernant la non-application du principe de continuité d'exploitation compte tenu du retrait de la D.S.P. « Délégation de Service Public » par la Mairie de CALUIRE ET CUIRE.
- « Faits essentiels de l'exercice » figurant page 8 de l'annexe concernant l'existence d'actions entamées devant le Conseil de Prud'hommes par certains salariés dont les demandes s'élèvent à 213.165 € et pour lesquelles aucun jugement n'est intervenu à ce jour.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables. Nous estimons que les principes comptables décrits dans l'annexe sont pertinents et que la présentation d'ensemble des comptes annuels est correctement effectuée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité présenté par le Trésorier au nom du Conseil d'Administration de l'association et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon
Le 22 octobre 2012

Pour PYRAMIDE AUDIT,
Commissaire aux comptes



Stéphane MOTTET
Associé, Responsable de la mission

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS HECTOR BERLIOZ LE RADIANT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 1, rue Jean Moulin 69642 CALUIRE CEDEX Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 4 9 8 2 1 4 9 6 0 0 0 1 6 Néant *

				Exercice N clos le.		N-1	
				30/06/2012		30/06/2011	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			29 146
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 915	2 915	17 288
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	170	170	170
Disponibilités		CF	CG	11 269	11 269	637 846	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ		CK	14 354	684 451	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	14 354	IA	14 354	684 451	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS HECTOR BERLIOZ LE RADIANTNéant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	13 438		72 369
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 714)		(58 931)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	11 723		13 438
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 631		24 202
	Dettes fiscales et sociales	DY			646 810
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 631		671 013	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 354		684 451	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 631		671 013	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS HECTOR BERLIOZ LE RADIANT

Néant *

		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	312 112
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	312 112	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 262 442	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 189	3 231
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 085	2 785
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 274
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 901	478 067
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 834	15 434
	Salaires et traitements*					FY		767 214
	Charges sociales (10)					FZ	565	340 660
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	14 023
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1 687
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 988	1 639 232
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 714)	(58 661)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		173
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		173
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		68
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		68
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		105
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 714)	(58 556)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS HECTOR BERLIOZ LE RADIANTNéant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			17 742
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			17 742
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			375
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			17 742
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			18 117
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			(375)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 274		1 598 487
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 988		1 657 419
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 714)		(58 931)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de location immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
(9)	Dont transferts de charges	A1			3 231
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			19 737
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RENVOIS

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **ASS HECTOR BERLIOZ**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2012, dont le total est de 14 355 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 714 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2011 au 30/06/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/09/2012 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2012 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables n'ont pas été appliquées conformément aux hypothèses de base pour les raisons suivantes :
– Les comptes arrêtés au 30 juin 2012 ont été établis en attente de la liquidation de l'association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'association Hector Berlioz s'est vu retirer sa Délégation de Service Public en date du 1er juillet 2011.

Ce retrait a eu pour effet le licenciement économique de l'ensemble des salariés de l'association.

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été rétrocédées à la Ville de Caluire et Cuire conformément à la Délégation de Service Public.

L'association n'a pas été dissoute compte tenu des actions entamées devant le Conseil des Prud'hommes par certains salariés dont les demandes s'élèvent à 213 165 €.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 916 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 916	2 916	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	2 916	2 916	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 0,00 euros décomposé en 0 titres d'une valeur nominale de 0,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 631 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– <i>à 1 an au maximum à l'origine</i>				
– <i>à plus de 1 an à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 631	2 631		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>				
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	2 631	2 631		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				

LUDOVIC RIBOULON

CLAUDIE NIETO

STEPHANE MOTTET

CHRISTOPHE LYKO

ASSOCIATION HECTOR BERLIOZ

**1, rue Jean Moulin
69300 - CALUIRE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'ordre délibérant relative à l'approbation
des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2012**

LYON
20, bd Eugène Deruelle
69432 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 60 56 56
Fax : 04 72 60 56 57

VILLEFRANCHE
47, allée de Riottier
69400 LIMAS
Tél. : 04 74 62 86 86
Fax : 04 74 62 33 26

LUDOVIC RIBOULON

CLAUDIE NIETO

STEPHANE MOTTET

CHRISTOPHE LYKO

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'ordre délibérant relative à l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2012

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

LYON
20, bd Eugène Deruelle
69432 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 60 56 56
Fax : 04 72 60 56 57

VILLEFRANCHE
47, allée de Riottier
69400 LIMAS
Tél. : 04 74 62 86 86
Fax : 04 74 62 33 26

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon
Le 22 octobre 2012

Pour PYRAMIDE AUDIT
Commissaire aux comptes



Stéphane MOTTET
Associé, Responsable de la mission